

Nouveau dispositif de surveillance et de sécurité à l'attention des particuliers.

Gendarmerie Nationale



Fichier informatisé de Sécurisation des Interventions et Demandes Particulières de Protection.

Ces fiches vous permettent d'être inscrit sur le fichier informatisé de Sécurisation des Interventions et Demandes Particulières de Protection.

Cela permet à la gendarmerie d'avoir connaissance de ces demandes pour le côté prévention, mais surtout l'appelant sera instantanément identifié par le système lors d'une demande d'intervention permettant ainsi d'optimiser le côté opérationnel.

Les fiches OTV (Opération Tranquillité Vacances) et Résidences Secondaires permettent d'orienter les services de surveillance de la Gendarmerie en décelant toute activité anormale aux abords d'une habitation inoccupée.

La protection des sociétés ou points sensibles, notamment pendant leurs périodes de fermetures, peut également être améliorée par un signalement à la gendarmerie (fiches OTEC ou Sites Sensibles).

La sécurité des personnes peut elle aussi être prise en compte.

L'OTS (Opération Tranquillité Senior ou Handicap Personne Protégée) permet par exemple d'être vigilant lors du démarchage dans un secteur des personnes vulnérables qui peuvent facilement se faire abuser par des individus sans scrupules.

Ces démarches sont d'une grande simplicité, il suffit d'imprimer la fiche, de la renseigner et de la remettre à la gendarmerie.

En téléchargement ou à votre disposition en Mairie.

[🔗 Opération Tranquillité Vacances](#)

[🔗 Dispositif Personne Menacée](#)

- 
- ⌘ Dispositif Tranquillité Séniors
 - ⌘ Dispositif Handicap Personne Protégée
 - ⌘ Dispositif Surveillance des Résidences secondaires
 - ⌘ Dispositif Commerce - Entreprise -Établissement
 - ⌘ Dispositif sites sensibles